



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Envoi numérique uniquement (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid 19

Réf. DPC : // (corr. DPC : P. Bernard)

Réf. NOVA : // (corr. DU : //)

Réf. CRMS : AA/AH/BXL30017_653bis_Martyrs_couleurs

Bruxelles, le 17/04/2020

Annexe : //

Objet : BRUXELLES. Place des Martyrs. Mise en couleurs de façades classées de la place et des rues environnantes.

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur,

L'arrêté du 10/06/1963 classe comme monument, en raison de leur valeur historique et artistique, les façades et toitures de toutes les constructions entourant la place des Martyrs ainsi que le monument des Martyrs.

La place des Martyrs fut aménagée entre 1774 et 1776 à l'endroit d'une ancienne blanchisserie située au nord-est du Pentagone. Aménagée selon les plans de l'architecte Claude Fisco, elle compte avec la place Royale parmi les premiers ensembles néoclassiques à Bruxelles.

En séance du 8/04/2020, la CRMS a décidé d'acter, par un avis, sa position sur la mise en couleur et le traitement des façades classées de la Place des Martyrs, dans un objectif de gestion cohérente et unifiée de la place des Martyrs. Les façades présentent aujourd'hui un aspect assez hétérogène. Plusieurs campagnes de restauration sont en cours et/ou en préparation. Ces circonstances sont particulièrement propices pour restituer l'uniformité actuellement disparue. Les couleurs des façades de la place des Martyrs ont fait l'objet de deux réunions organisées en date du 23/08/2019 et du 10/03/2020, en présence de la CRMS et de la DPC. Acter l'état des choix servira à guider de manière cohérente le traitement des futures demandes de remise en couleur de la place qui interviendront dans les demandes de permis des prochaines années.

Cet avis est rendu en considérant :

- les informations historiques disponibles sur l'aspect chromatique de la place à l'origine ;
- les résultats des recherches stratigraphiques effectuées en 2019 et 2020,
- l'état général actuel de la place,
- les enjeux urbanistiques et architecturaux
- l'évaluation in situ des différents échantillons de couleurs lors des visites in situ,
- l'historique de cette problématique, et des remarques déjà formulées par la CRMS le 11/09/2019 dans le cadre du rapport de la visite du 23/08/2019 (BXL30017_643, intégré in au PV 643)
- le compte-rendu de la « Réunion Place des Martyrs – Objet Essai teintes sur enduits » du 10/03/2020 envoyé par la DPC le 26/03/2020 et qui conclut Les représentants de la DPC et de la CRMS s'accordent à dire que la teinte 2502-Y convient davantage que la teinte 2502-R. Ainsi, la teinte la plus adéquate et faisant l'unanimité est la teinte 2502-Y. Il s'agit d'un « gris cendre clair » que l'on peut observer sur la façade de CFC édition (n° 14).

1/3

Sur le plan historique, pour les façades de la place des Martyrs :

- l'on poursuivait depuis l'origine l'uniformité de la composition d'ensemble et des couleurs,
- les façades étaient peintes en gris avec des menuiseries plus claires.

A ce sujet, les *Generaele Condiën* de 16/06/1774, élaborées par l'architecte Fisco, mentionnent "*een aengenaem ende gelijkformig aensien*" et renseignent une couleur "*asschegrouw*" pour les façades et "*perele couleur*" pour les menuiseries. Contrairement à d'autres places néoclassiques réalisées au XVIII^e siècle, les fronts bâtis de la place des Martyrs n'adoptaient donc pas une couleur pierre de France.

Plusieurs recherches stratigraphiques récentes concluent que les façades étaient originellement peintes en gris 'foncé' (S 3502 R). Sur place, le rendu de l'échantillon S 3502 R est foncé et tend vers le 'mauve/lilas'. Vu le contexte urbanistique, cette couleur s'accorde peu à l'esthétique actuelle et le recours à cette teinte introduirait, ponctuellement (des propriétaires distincts ne permettent pas une mise en peinture unique coordonnée dans le temps de l'ensemble des bâtiments) des bâtiments trop « sombres » qui dénoteraient dans l'ensemble.

La CRMS estime dès lors qu'il est pertinent sur le plan urbanistique et architectural, tout en restant respectueux historiquement, de réaliser les façades dans un gris d'une teinte plus claire que les résultats des études stratigraphiques et matérielle, évitant la nuance du 'mauve/lilas' - et donc d'opter pour le S 2502 Y et non pour le S 3502 R.

Pour les menuiseries, l'étude stratigraphique a dégagé des premières couches picturales assez foncées (sondages de 2020 de l'imposte de la rue des Œillets, 3 – dont des études devraient cependant confirmer le caractère d'origine (?) des bois de menuiseries). Dans tous les cas, pour les menuiseries, dans une même logique urbanistique et architecturale, et toutefois respectueuse d'un point de vue historique, la CRMS demande de peindre les menuiseries en S 2002 Y et non en S 1002 B comme imposé auparavant. Le ton S 1002 B s'avère en effet trop clair par rapport à la couleur définie pour les façades. Il s'agit en outre d'un ton 'froid' (S 1002 **B**), d'une autre gamme, qui s'accorde mal avec la couleur des façades (S 2502 **Y**).

La CRMS demande d'appliquer dès à présent de manière systématique les couleurs suivantes sur tous les fronts bâtis classés de la place des Martyrs et des rues environnantes : S 2502 Y pour les façades et S 2002 Y pour les menuiseries extérieures. Elle recommande que ces codes soient communiqués le plus largement possible aux propriétaires et aux maîtres d'ouvrages concernés.

AUTRES VOILETS LIÉS AU TRAITEMENT DES FAÇADES

Outre le volet chromatique, la CRMS réinsiste également sur le choix

1. du type de peinture,
2. de la préparation adéquate du support des couches picturales,
3. des modèles de menuiseries extérieures,
4. ainsi que du « petit patrimoine »

qui sont également déterminants pour le résultat final des restaurations.

Au vu de l'uniformité à atteindre, ce volet est tout aussi essentiel que celui des couleurs. La CRMS formule les remarques/recommandations suivantes à cet égard. Elle recommande de poursuivre l'étude à ces sujets pour, là aussi, pouvoir convenir de choix de traitement à généraliser à l'ensemble de la place, en vue de son uniformité.

1. Type de peinture

Vu la composition des couches picturales successives (caséine, peinture à l'huile, peut-être même acrylique, ...) seule la peinture siloxane semble convenir vu qu'elle est suffisamment microporeuse (ouverte à la vapeur) et ne produit pas de tensions lors du séchage. Dans ce cas, il est vivement conseillé d'intégrer des 'esters vinyliques' à la peinture pour la rendre plus durable. Une autre solution consiste à

poser – après une analyse préalable- une couche de préparation ‘tampon’ permettant d’appliquer une peinture d’aspect satinée, se rapprochant davantage de l’aspect des peintures à l’huile. Mais cette méthode exige une approche au cas par cas à cause des couches sous-jacentes diverses, ce qui pourrait d’avérer plus complexe. (NB : il est toujours utile de demander aux fabricants les avis sur les couches tampons lors des chantiers, après un examen in situ). La CRMS encourage cette dernière méthode mais comprend qu’elle devrait être étudiée davantage et faire l’objet d’évaluations in situ.

Pour les chantiers en cours, ou en passe de démarrer, vu l’urgence, la CRMS préconise dans la mesure du possible d’appliquer sur les façades une peinture siloxane (d’aspect mat par définition).

2. Supports des couches picturales

Les anciennes couches de préparation et leur matériaux devraient faire l’objet d’études stratigraphiques et de composition complémentaires sur différentes façades et à des hauteurs variées. Ceci devrait permettre de formuler des avis fondés quant aux textures historiques des éléments de façades à reproduire dans le cadre des restaurations.

Les investigations complémentaires de la façade de la rue des Œillets ont, par exemple, mis à jour une légère ciselure (frijnslag) des pierres naturelles du soubassement (rez-de-chaussée jusqu’au 1^{er} étage) qui transparaît légèrement à travers les premières couches de peinture à l’huile. Quant au parement de briques à partir du 1^{er} étage, il était enduit et présentait donc un aspect plus lisse (bien que ces nuances fussent probablement peu perceptibles depuis l’espace public).

3. Les menuiseries extérieures

Les relevés des menuiseries historiques de fenêtres et des portes devraient se poursuivre. En complément, des recherches iconographiques devraient être effectuées afin de déterminer les détails originels des menuiseries, volets, corniches, etc.

A remarquer que les impostes de fenêtres et la porte d’entrée (de la rue des Œillets 3) sont munies de petits-fers, dont l’étude devrait déterminer s’ils sont d’origine ou non. Dans l’affirmative, ceci sera un élément déterminant pour la réalisation des nouveaux châssis. Cette remarque compte également pour ‘l’éventail’ des impostes, qui apparaît sous différentes formes dans plusieurs fenêtres, (double) portes de la place.

4. Le petit patrimoine

Enfin, l’inventaire du « petit patrimoine » encore présent devrait être dressé : gratte-pieds, ferronneries, sonnettes, luminaires, ... sur et à proximité des façades. Ceci permettra d’aider à garantir la conservation et/ou la restitution de ces éléments anciens lors des futures campagnes de restauration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos sentiments distingués.



Aurélien AUTENNE
Secrétaire Secretaris



Christian Frisque
Président Voorzitter

Envoi numérique uniquement en raison de l’épidémie de Covid 19

c.c. à BUP-DPC : P. Bernard, M. Vanhaelen, E. de Sart, C. Criquillon, S. Duquesne, A. Even)
SCRMS : C. Vandersmissen, M. Badard